

Informations sur les assurances-vie avec gestion de compte/dépôt séparée (*insurance wrapper*)

N° de compte/dépôt:

Cocontractant:

Rubrique éventuelle:

Conformément à l'article 42 de la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB 16), le cocontractant déclare être une compagnie d'assurance autorisée et réglementée et avoir déposé les avoirs comptabilisés sur le compte/dépôt susmentionné en relation avec une police d'assurance déterminée.

En ce qui concerne la police d'assurance susmentionnée, le cocontractant fournit les informations suivantes:

1. Preneur(s) d'assurance

Nom(s)/raison sociale: _____

Prénom(s): _____

Date(s) de naissance: _____

Nationalité: _____

Adresse effective du domicile/siège: _____

2. Personne (n'agissant pas à titre fiduciaire) qui paie effectivement les primes de la police (à compléter seulement s'il ne s'agit pas du/des preneur(s) d'assurance visé(s) au point 1 ci-dessus):

Nom(s)/raison sociale: _____

Prénom(s): _____

Date(s) de naissance: _____

Nationalité: _____

Adresse effective du domicile/siège: _____

Le cocontractant s'engage à communiquer spontanément à la banque tout changement dans les informations fournies par la présente. Il déclare en outre avoir reçu l'autorisation des personnes susmentionnées de communiquer ces informations à la banque.

Date

Signature(s)

Le fait de remplir intentionnellement ce formulaire de manière erronée est punissable (faux dans les titres selon l'article 251 du Code pénal suisse).